

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 AOÛT 1851.

Crédit supplémentaire de 55,000 francs au Département de l'Intérieur ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE LIÈGE.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 2 août courant, le Gouvernement vous a présenté un projet de loi ayant pour but d'allouer au Département de l'Intérieur un crédit supplémentaire de 55,000 francs, pour les dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition de Londres.

Le crédit de 75,000 francs, alloué par la loi du 26 février dernier, n'a pas suffi : plusieurs des dépenses essentiellement variables ont été dépassées, la part que nos industriels ont prise à cette exposition ayant été beaucoup plus importante qu'on ne l'avait prévu.

Il était difficile de prévoir que le transport des locomotives envoyées par deux établissements seulement coûterait, avec celui de quelques autres objets de volume extraordinaire, une somme de fr. 17,605 36 c^s, et qu'il faudrait affréter deux navires pour les faire arriver à destination.

Le nombre de colis ne devait pas dépasser 1,000, suivant les calculs du Gouvernement, et 800 suivant les prévisions de la section centrale. Il a atteint à peu près le chiffre de 1,100.

Les frais de matériel et de placement, bien qu'il y ait eu absence de luxe, a coûté plus de 16,000 francs; on croyait qu'il suffirait d'une somme de 8,000 francs à cet effet.

On croyait que douze gardiens, rétribués à raison de 5 francs par jour, suffiraient; ils devaient être employés pendant une durée de six mois; quatorze gardiens suffirent à peine. On a dû fixer leur salaire à 7 francs environ (5 schel. 6 den.), et la durée de l'exposition a été prolongée de quinze jours.

La section centrale espère que l'industrie belge retirera de l'exposition faite à Londres tous les avantages qu'elle pouvait en espérer.

Mis aux voix, l'article unique du projet de loi a été adopté.

Le Rapporteur,
DE LIÈGE.

Le Président,
VERHAEGEN.

(1) Projet de loi, n° 288.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. VAN GROOTVEN, OSY, DE LIÈGE, ALLARD, JULLIOT et CH. ROUSSELLE.